

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 670

19 mars 2013

### SOMMAIRE

Alog S.A. ....	32122	Nettoyage à Sec Hammer Sarl .....	32126
Arsuisse Holding S.A. ....	32159	Neuheim Lux Group Holding V .....	32125
Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A. ...	32121	NorCab 1 S.à r.l. ....	32125
Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l. ....	32141	Obika Holdings S.A. ....	32126
Central Africa Growth SICAR, S.A. ....	32118	Octopussy S.A. ....	32120
C & I Latam S.à r.l. ....	32116	Orion Engineered Carbons Finance 1 S.à r.l. ....	32127
Compagnie Fiduciaire Group .....	32117	Orion Engineered Carbons Finance 2 S.à r.l. ....	32127
Compagnie Financière Panthénon S.à r.l. et Partenaires, société en commandite simple .....	32156	P.F. Trading & Consultancy S.A. ....	32128
Copolux S.à r.l. ....	32118	P.F. Trading & Consultancy S.A. ....	32128
Coral Rock S.A. ....	32119	P.F. Wellness Holding S.A. ....	32129
CROWN PREMIUM Private Equity IV SI- CAV-FIS .....	32120	P.F. Wellness Holding S.A. ....	32129
CROWN PREMIUM Private Equity V Mas- ter Europe S.C.S., SICAF-FIS .....	32120	Pinnacle Investments S.A. SPF .....	32127
CROWN PREMIUM Private Equity V Mas- ter North America S.C.S., SICAF-FIS ...	32121	Remich Holding II S.à r.l. ....	32137
CSP Equity Investment, S.à r.l. ....	32121	Repco 47 S.A. ....	32139
Curzon Investments S.A. ....	32122	Repco 48 S.A. ....	32146
DHCT II Luxembourg S.à r.l. ....	32122	ROTHLEY PRIVATE S.A., société de ges- tion de patrimoine familial .....	32125
Doregi S.A. ....	32118	Shimla S.A. ....	32115
d'Stiffchen A.s.b.l. ....	32160	Sisteer International Holdings S.à r.l. ...	32114
Fortum L.A.M. SNC .....	32153	Sogelux Invest SA .....	32148
Fri-el International Holding S.A. ....	32119	Stellar Hotels S.A. ....	32128
JPMorgan Portfolio Strategies Funds II ...	32114	SVG Holdings S.A. ....	32158
Kinove Luxembourg Holdings 3 S.à r.l. ...	32123	Tamweelview Listed Securities Holdings S. à r. l. ....	32151
LuxCo 115 S.à r.l. ....	32116	Trenton Luxembourg S.à r.l. ....	32123
Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l. ....	32123	Varick Investments S.à r.l. ....	32115
MACL International Limited .....	32129	Via Luxembourg S.A. ....	32124
Maitagaria-SPF .....	32124	Vinnolit Two Luxembourg .....	32160
Minvest & SP S.à r.l. ....	32124	Weatherford Holding (Luxembourg) S.à r.l. ....	32116
NAGERA S.A., Société de Gestion de Pa- trimoine Familial, SPF .....	32117	Weerts Development Company S.A. ...	32160
N.C. Management S.à r.l. ....	32144	XL (Western Europe) S.à r.l. ....	32126
		Zilmfinanz AG .....	32160
		Zilmplan .....	32160

**Sisteer International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.197.

En date du 28 janvier 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Xavier Charles Vincent Grimaldi, né le 28 mars 1961 à Paris, France et ayant pour adresse le 34, Avenue des Roses, 93250 Villemomble, France, au poste de gérant A pour une durée indéterminée et avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

- Nomination de Alain Nicolas Bureau, né le 23 juillet 1964 à Le Mans, France et ayant pour adresse le 14, rue des Acacias, 91370 Verrières-le-Buisson, France, au poste de gérant A pour une durée indéterminée et avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sisteer International Holdings S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant B

Référence de publication: 2013020241/19.

(130023799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**JPMorgan Portfolio Strategies Funds II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.483.

*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 janvier 2013*

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a confirmé la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur John Li-How-Cheong avec effet au 28 juin 2012, et son élection en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 septembre 2013.

- L'Assemblée a confirmé la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Peter Schwicht avec effet au 28 juin 2012, et son élection en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 septembre 2013.

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Iain Saunders, Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur Jean Frijns et Monsieur Berndt May en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 septembre 2013.

- L'Assemblée a noté la démission de monsieur Robert Van der Meer en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2012.

- L'Assemblée a décidé de réélire PricewaterhouseCoopers Société Coopérative en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 septembre 2013.

Au 25 janvier 2013, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Iain OS Saunders (Président du Conseil d'Administration)

- M. Jacques Elvinger

- M. Jean Frijns

- M. Berndt May

- M. John Li-How-Cheong

- M. Peter Schwicht

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 février 2013.

JPMorgan Portfolio Strategies Funds II

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013021261/35.

(130025321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**Varick Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.548.

—  
*Décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 janvier 2013*

L'assemblée décide de élire les gérants et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit.

*Conseil de gérance:*

- M. Alessandro Cajrati Crivelli, demeurant 30, Queen's Gate Gardens, SW7 5RR Londres (UK) gérant;
- M. Giuseppe Cataldo, demeurant professionnellement 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant;
- Mr Alfio Riciputo, demeurant professionnellement 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant

*Commissaire aux comptes:*

COMCO S.A., 68, Rue de Koerich, L - 8437 Steinfort

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2013020337/22.

(130024089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**Shimla S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 164.505.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue le 12 novembre 2012 à 16.00 heures au siège social de la société.*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de réélire les administrateurs de la Société, actuellement en fonction, pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes se clôturant au 31 décembre 2017.

L'Assemblée prend acte de la démission de Madame Isabelle Pairon de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée nomme en remplacement de Madame Isabelle Pairon, en qualité d'administrateur Madame Monika Barbara Kanczuga, employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe. Le mandat de Madame Monika Barbara Kanczuga prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes se clôturant au 31 décembre 2017.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Didier Mc Gaw, né le 2 septembre 1962 à Curepipe (Ile Maurice), avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- Monsieur Stéphane Lataste, né le 14 janvier 1965 à Lavai, France, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- Madame Monika Barbara Kanczuga, employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de l'Alliance Révision Sàrl en tant que réviseur indépendant de la Société et nomme en ses lieux et place, Certifica Luxembourg Sàrl, 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86 770 jusque l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes se clôturant au 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013020896/32.

(130024432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Weatherford Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 112.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 103.704.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

La liquidation de la société Weatherford Holding (Luxembourg) S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Francis Kessler en date du 23 décembre 2011, a été clôturée lors de l'assemblée générale sous seing privé tenue en date du 31 décembre 2012.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013020385/21.

(130024058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2013.

---

**C & I Latam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 164.070.

—  
En date du 19 décembre 2012, l'associé unique C & I Holdings S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales à Intellego Consulting SAPI DE CV, avec siège social au 530 Montes Urales, Piso 1, Col Lomas de Chapultepec, D F 11000, Mexico, Mexique, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est Intellego Consulting SAPI DE CV, avec 12.500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Référence de publication: 2013020464/14.

(130024834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**LuxCo 115 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 152.343.

—  
Il est à noter que suite à l'accord de fusion du 31 mai 2012, l'associé unique de la Société Mainsee 672. VV GmbH a fusionné avec Apollo Vermögensverwaltungs GmbH, ayant son siège social au Tannenwaldallee 20, 61348 Bad Homburg v. d. Höhe, Allemagne, inscrite au Registre de Commerce de Bad Homburg sous le numéro HRB 11716, avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> octobre 2011.

La société Apollo Vermögensverwaltungs GmbH détient désormais les 25000 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entière part de son capital, avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

*Pour la Société*

TMF Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2013020676/19.

(130024921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.417.

—  
EXTRAIT

Suite à des cessions de parts intervenues, agréées et notifiées en date du 6 février 2013 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le capital de la société à responsabilité limitée Compagnie Fiduciaire Group est détenu comme suit:

1. Madame Bettina BLINN, 32, In der Olk, D-54290 Trier:  
275 parts (deux cent soixante-quinze parts)
2. Monsieur Daniel CROISE, 13, rue Schiltzberg, L-6171 Godbrange:  
825 parts (huit cent vingt-cinq parts)
3. Monsieur Thierry FLEMING, 33, rue des Merisiers, L-8253 Mamer:  
150 parts (cent cinquante parts)
4. Monsieur Luc HANSEN, 66, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel:  
950 parts (neuf cent cinquante parts)
5. Monsieur Joseph HOBSCHEID, 10, rue des Vergers, L-5471 Wellenstein:  
275 parts (deux cent soixante-quinze parts)
6. Monsieur Guy HORNICK, 8, Spierzelt, L-8063 Bertrange:  
335 parts (trois cent trente-cinq parts)
7. Monsieur Marc LAMESCH, 57, rue Gromscheid, L-1670 Senningerberg:  
1.060 parts (mille soixante parts)
8. Monsieur Pierre LENTZ, 2, rue de l'indépendance, L-8021 Strassen:  
950 parts (neuf cent cinquante parts)
9. Monsieur Erwan LOQUET, 7, impasse du chevreuil, F-57330 Hettange-Grande:  
800 parts (huit cents parts)
10. Monsieur Werner MÜLLERKLEIN, 8, Arbogaststrasse, D-54292 Trier-Ruwer:  
435 parts (quatre cent trente-cinq parts)
11. Monsieur Jacques PEFFER, 1, Spackeltergaass, L-1670 Senningerberg:  
190 parts (cent quatre-vingt-dix parts)
12. Monsieur Gerdy ROOSE, 20, rue des Vignes, L-5657 Mondorf-les-Bains:  
750 parts (sept cent cinquante parts)
13. Monsieur Claude SCHMITZ, 56, rue de Canach, L-5368 Schuttrange:  
1.060 parts (mille soixante parts)
14. Monsieur Marc THILL, 35, allée Pierre de Mansfeld, L-2118 Luxembourg:  
995 parts (neuf cent quatre-vingt-quinze parts)
15. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, 20, rue des Muguets, L-8035 Strassen:  
950 parts (neuf cent cinquante parts)

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Référence de publication: 2013020477/44.

(130024618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**NAGERA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 83.199.

—  
Le bilan de liquidation au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020757/10.

(130025084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Central Africa Growth SICAR, S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 87.247.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.  
Carlo GOEDERT  
Notaire

Référence de publication: 2013020494/13.  
(130024794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Copolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.  
R.C.S. Luxembourg B 56.429.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 7 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société COPOLUX S.A.R.L.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Me Cécilia COUSQUER  
Le liquidateur

Référence de publication: 2013020508/17.  
(130024754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Doregi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 63.289.

Suite à l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société en date du 5 février 2013 les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de l'administrateur suivant à compter du 5 février 2013:

- Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Nomination de l'administrateur suivant à compter du 5 février 2013 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est comme suit:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, administrateur;

Monsieur Jacob Mudde, administrateur;

Monsieur Emilio Macellari, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Doregi S.A.  
Patrick Leonardus Cornelis van Denzen  
Administrateur

Référence de publication: 2013021141/24.  
(130025616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**Coral Rock S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 167.920.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 26 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1196 en date du 11 mai 2012.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société qui s'est tenue extraordinairement le 21 novembre 2012 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- démission de Monsieur Jean FABER, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;
- démission de Mademoiselle Jeanne PIEK, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;
- démission de Madame Claude KRAUS, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;
- nomination de S.E. le Sheikh Hamad bn Jassim bin Jabr AL-THANI, demeurant professionnellement à Al Wajba Palace, Dukhan Road - DOHA - QATAR: administrateur;
- nomination de S.E. la Sheikha Noor Abdulaziz Abdulla T. AL-SUBAIE, demeurant professionnellement à Al Wajba Palace, Dukhan Road - DOHA - QATAR: administrateur;
- nomination de S.E. le Sheikh Jassim bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, demeurant professionnellement à Al Wajba Palace, Dukhan Road - DOHA - QATAR: administrateur;
- nomination de S.E. le Sheikh Mohammad bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, demeurant professionnellement à Al Wajba Palace, Dukhan Road - DOHA - QATAR: administrateur;
- nomination de S.E. le Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, demeurant professionnellement à Al Wajba Palace, Dukhan Road - DOHA-QATAR en tant qu'Administrateur-délégué.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

*Pour la société CORAL ROCK S.A.*  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013020509/30.

(130024584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Fri-el International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 113.985.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 18 janvier 2013*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Joseph Gostner, employé privé, demeurant à via Weggenstein 41, I-39100 Bolzano (Italie), président;  
Giovanni Spasiano, employé privé, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Andrea Castaldo, employé privé, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;  
Riccardo Incani, employé privé, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux Comptes:*

ComCo S.A., 68, rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Fri-el International Holding S.A.  
Société Anonyme

Signatures

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2013021176/24.

(130025671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**CROWN PREMIUM Private Equity IV SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 137.108.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 20. Juni 2012*

Am 20. Juni 2012 um 17:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen.  
Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse gefasst:

Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers S.à r.l. für die Prüfung des Geschäftsjahres 2012 zu bestellen. Der Beschluss wurde mit der gesamten Mehrheit gefasst.

Luxemburg, den 08. Februar 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013020514/16.

(130025003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**CROWN PREMIUM Private Equity V Master Europe S.C.S., SICAF-FIS, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, Place d'Argent.  
R.C.S. Luxembourg B 163.405.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 21. Juni 2012*

Am 21. Juni 2012 um 16:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse gefasst:

Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers S.à r.l. für die Prüfung des Geschäftsjahres 2012 zu bestellen. Der Beschluss wurde mit der gesamten Mehrheit gefasst.

Luxemburg, den 08. Februar 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013020515/16.

(130025002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Octopussy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 107.900.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14.01.2013*

*Sixième résolution:*

L'assemblée prend note du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 14.01.2013 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 14.01.2013 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCTOPUSSY S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013020781/22.

(130024338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**CROWN PREMIUM Private Equity V Master North America S.C.S., SICAF-FIS, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 163.402.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 21. Juni 2012*

Am 21. Juni 2012 um 16:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse gefasst:

Die Versammlung beschließt, die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft PricewaterhouseCoopers S.à r.l. für die Prüfung des Geschäftsjahres 2012 zu bestellen. Der Beschluss wurde mit der gesamten Mehrheit gefasst.

Luxemburg, den 08. Februar 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013020516/16.

(130025000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**CSP Equity Investment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.912.100,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 167.859.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020517/11.

(130024482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.731.

—  
*Rectificatif au Dépôt L130025060*

En date du 8 Février 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- M. Marcus Dijkerman a démissionné de son poste d'administrateur de classe B avec effet immédiat.
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans a démissionné de son poste d'administrateur de classe B avec effet immédiat.
- Election de M. Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste d'administrateur de classe B avec effet immédiat et pour une période de six ans, soit jusqu'en 2019.
- Election de M. Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 Février 1971 à Geleen, Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste d'administrateur de classe B avec effet immédiat et pour une période de six ans, soit jusqu'en 2019.

A dater du 8 Février 2013 le Conseil d'administration est en conséquence composé comme suit:

- M. Jacob Mudde, administrateur de classe B;
- M. Franciscus Welman, administrateur de classe B;
- M. Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, administrateur de classe B;
- M. Mohamed Ali Ahmed Hamad Al Dhaheri, administrateur de classe A;
- M. Omar Liaqat, administrateur de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2013021049/27.

(130025821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**Curzon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 140.300.

En date du 8 Février 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- M. Marcus Dijkerman a démissionné de son poste d'administrateur de classe B avec effet immédiat.
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans a démissionné de son poste d'administrateur de classe B avec effet immédiat.
- Election de M. Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste d'administrateur de classe B avec effet immédiat.
- Election de M. Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 Février 1971 à Geleen, Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste d'administrateur de classe B avec effet immédiat.

A dater du 8 Février 2013 le Conseil d'administration est en conséquence composé comme suit:

- M. Jacob Mudde, administrateur de classe B;
- M. Franciscus Welman, administrateur de classe B;
- M. Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, administrateur de classe B;
- M. Mohamed Ali Ahmed Hamad Al Dhaheri, administrateur de classe A;
- M. Omar Liaqat, administrateur de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Curzon Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2013020518/25.

(130025038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**DHCT II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.005.379,05.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 146.365.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020528/11.

(130024501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Alog S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 110.656.

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugements rendus en date du 07 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- ALOG S.A. avec siège social à L-1840 Luxembourg 11 A boulevard Joseph II dénoncé en date du 23 mars 2011

Le même jugement a nommé juge-commissaire Mme Martine LEYTEM juge, et liquidateur Maître Florence SCHWARTZ, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 février 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Florence SCHWARTZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2013021022/18.

(130025483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**Kinove Luxembourg Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.534.

L'adresse professionnelle de M. Lucas Flynn, gérant de classe A, est désormais au 40 Bruton Street, W1J 6QZ Londres (Royaume Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013020658/12.

(130025110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.623.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 29 janvier 2013 de la société Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l. les décisions suivantes:

1. Révocation du Gérant B suivant à compter du 29 janvier 2013:

Monsieur Robert van 't Hoeft, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Nomination du Gérant B suivant à compter du 29 janvier 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Beverage Supply Company S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2013020672/20.

(130024489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Trenton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.892.

Par résolutions signées en date du 6 février 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant de Catégorie B suivant à partir du 1<sup>er</sup> février 2013: Mr Robert van 't Hoeft

2. Démission du Gérant de Catégorie B suivant à partir du 1<sup>er</sup> février 2013: Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans

3. Nomination du nouveau Gérant de Catégorie B suivant à partir du 1<sup>er</sup> février 2013 pour une durée indéterminée: Mr Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Nomination du nouveau Gérant de Catégorie B suivant à partir du 1<sup>er</sup> février 2013 pour une durée indéterminée: Mr Franciscus Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Pour la Société

Johannes L. de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2013020933/22.

(130025036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Minvest & SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 171.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 07 février 2013.  
Pour copie conforme

Référence de publication: 2013020711/11.

(130024938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Maitagaria-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 55.002.

*I. Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire, tenue de façon exceptionnelle au 163, rue du Kiem, le 1<sup>er</sup> février 2013*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Romain THILLENS en qualité d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Marc L1BOUTON ayant son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en tant que nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2013.

*II. Changement d'adresse*

La société a été informée du changement d'adresse des administrateurs Monsieur Christophe BLONDEAU et Madame Cornelia METTLEN ainsi que du Commissaire aux Comptes H.R.T. Révision S.A. qui est désormais au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MAITAGARIA - SPF*

Référence de publication: 2013020719/21.

(130024479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Via Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 133.446.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 24 janvier 2013, le mandat des administrateurs actuels, KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN, représentant permanent, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Monsieur Yves BIEWER, représentant permanent et VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Monsieur Guy KETTMANN, représentant permanent ont été renouvelés pour une période de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire tenue extraordinaire, le mandat du Commissaire aux Comptes, AUDIT TRUST S.A., R.C.S. Luxembourg B 63 115, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a également été renouvelé pour une période de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 07.02.2013.

*Pour: VIA LUXEMBOURG S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013020959/22.

(130024399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.867.516,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 137.498.

—  
EXTRAIT

La société NIH Kappa Holdings, LLC, associé de la Société, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 5092792, a changé de nom.

Sa nouvelle dénomination est la suivante: Portugal Holdings, LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 février 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2013020748/21.

(130024328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**NorCab 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.625,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.  
R.C.S. Luxembourg B 113.733.

—  
Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de Seema II S.à r.l. «Actionnaire de la Société», en date du 24 mars 2010 que:

- le siège social de l'Actionnaire de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant A

Référence de publication: 2013020754/17.

(130024864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**ROTHLEY PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 155.670.

—  
Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.02.2013.

Pour: ROTHLEY PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013020855/16.

(130024446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Nettoyage à Sec Hammer Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 293, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 29.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NETTOYAGE A SEC HAMMER SARL  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013020761/11.

(130024366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Obika Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 158.249.

## EXTRAIT

Lors l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 27 juillet 2012, les actionnaires ont décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de FINSEV S.A. de son mandat de commissaire aux comptes a été acceptée par les actionnaires avec effet au 22 février 2012.

2. Deloitte Audit avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été nommé en tant que réviseur d'entreprise agréé de la société avec effet au 22 février 2012 et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

3. La démission de Madame Pauline Brown de son mandat d'administrateur de catégorie A a été acceptée par les actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013020770/21.

(130024615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**XL (Western Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.527.

Suite aux résolutions des associés de la Société en date du 17 janvier 2013, les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de M. Robert van 't Hoef, né le 13 janvier 1958 à Schledam aux Pay-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant B;

2. Nomination de M. Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en tant que Gérant B;

Résultant des décisions susmentionnées, le Conseil de Gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur Mervyn SKEET, Gérant A;
- Monsieur Colin WILTSHER, Gérant A;
- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis VAN DENZEN, Gérant B;
- Monsieur Paul GALLIVER, Gérant B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

XL (Western Europe) S.à r.l.

Monsieur Patrick VAN DENZEN

Gérant B

Référence de publication: 2013020980/22.

(130024965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**Orion Engineered Carbons Finance 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.726.

L'adresse professionnelle de M. Lucas Flynn, gérant de classe A, est désormais au 40 Bruton Street, W1J 6QZ Londres (Royaume Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013020774/12.

(130025121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Orion Engineered Carbons Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.741.

L'adresse professionnelle de M. Lucas Flynn, gérant de classe A, est désormais au 40 Bruton Street, W1J 6QZ Londres (Royaume Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013020775/12.

(130025120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Pinnacle Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 172.589.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 5 novembre 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2957 en date du 6 décembre 2012.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société qui s'est tenue extraordinairement le 29 novembre 2012 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- démission de Monsieur Jean FABER, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;

- démission de Mademoiselle Jeanne PIEK, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;

- démission de Madame Claude KRAUS, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;

- nomination de S. E. le Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, demeurant professionnellement à Al Wajba Palace, Dukhan Road - DOHA - QATAR: administrateur;

- nomination de S. E. la Sheikha Noor Abdulaziz Abdulla T. AL-SUBAIE, demeurant professionnellement à Al Wajba Palace, Dukhan Road - DOHA - QATAR: administrateur;

- nomination de S. E. le Sheikh Jassim bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, demeurant professionnellement à Al Wajba Palace, Dukhan Road - DOHA - QATAR: administrateur;

- nomination de S. E. le Sheikh Mohammad bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, demeurant professionnellement à Al Wajba Palace, Dukhan Road - DOHA - QATAR: administrateur;

- nomination de S. E. le Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, demeurant professionnellement à Al Wajba Palace, Dukhan Road - DOHA - QATAR en tant qu'Administrateur-délégué.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

*Pour la société PINNACLE INVESTMENTS S.A. SPF*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013021387/30.

(130025208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

---

**P.F. Trading & Consultancy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.431.

—  
*Extrait rectificatif du dépôt au 06/02/2013 sous ref L130023962*

La société COMMUNITY LINK SA vous présente sa démission en qualité d'Administrateur de votre société P.F. Trading & Consultancy SA et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2013020786/11.

(130024522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**P.F. Trading & Consultancy S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 148.431.

—  
*Extrait rectificatif du dépôt au 06/02/2013 sous ref L130023228*

Aux actionnaires de la société

La société PREMIER VOET sàrl, domiciliataire, dénonce le siège social de la société P.F. Trading & Consultancy S.A situé au 59, Bd Grande Duchesse Charlotte

L-1331 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 07 décembre 2012.

Référence de publication: 2013020787/12.

(130024905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Stellar Hotels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 172.005.

—  
- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2733 du 9 novembre 2012.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale de la société tenue extraordinairement en date du 13 novembre 2012 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Monsieur Jean FABER, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;

- démission de Mademoiselle Jeanne PIEK, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;

- démission de Madame Claude KRAUS, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat;

- nomination de S.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, demeurant Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR) en tant qu'administrateur;

- nomination de S.E. la Sheikha Noor Abdulaziz Abdulla T. AL-SUBAIE, demeurant Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR) en tant qu'administrateur;

- nomination de S.E. Sheikh Jassim bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, demeurant Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR) en tant qu'administrateur;

- nomination de S.E. Sheikh Mohammad bin Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, demeurant Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR) en tant qu'administrateur.

- Nomination de S.E. Sheikh Hamad bin Jassim bin Jabr AL-THANI, demeurant Al Wajba Palace, Dukhan Road, P.O. Box 4044, Doha (QATAR) en tant qu'administrateur-délégué

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

*Pour la société STELLAR HOTELS S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013020916/31.

(130024564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**P.F. Wellness Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.044.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

P.F. WELLNESS HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013020788/13.

(130024418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**P.F. Wellness Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.044.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

P.F. WELLNESS HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013020789/13.

(130024419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

**MACL International Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 175.042.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

MACL Holdings Limited, a company organized and incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1706459;

represented by Me Esbelta De Freitas, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 27<sup>th</sup> November 2012. The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it intends to organize as sole shareholder.

**Title I. Name - Duration - Registered office - Object**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of "MACL International Limited", governed by the present articles of association and the laws of Luxembourg pertaining to such an entity (the "Corporation"), and in particular the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law").

**Art. 2. Object.**

2.1 The object of the Corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations, and the acquisition, the management, the exploitation and the licensing of intellectual property rights, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2 The Corporation may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Corporation may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or to any other companies of the group. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some of its assets. The Corporation may hold interests in partnerships. It may also acquire, enhance, licence and sub-licence and dispose of patents, licences, and all other intangible property, as well as rights deriving therefrom or supplementing them. In addition, the Corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad, and may lease or dispose of moveable property.

2.3 The Corporation may also pursue marketing and selling activities directly or through branches established abroad and/or offices located abroad.

2.4 In general, the Corporation may carry out all commercial and financial operations, whether in the area of securities or of intellectual property rights or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purpose.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Corporation is established for an unlimited duration.

3.2 The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

3.3 The life of the Corporation does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency of or any other similar event affecting, one or several shareholders.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or of the sole manager. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

4.2 The Corporation may establish offices and branches, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the board of managers or of the sole manager.

4.3 In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

## **Title II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital - Shares.**

5.1 The Corporation's corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 100 (one hundred) shares in registered form with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty five euros) each.

5.2 All the Shares are fully paid up.

**Art. 6. Increase and reduction of capital.** The corporate capital of the Corporation may be increased or reduced in one or several times, by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 Shares are freely transferable among shareholders.

7.2 In case of a sole shareholder, Shares are freely transferable to non-shareholders. In case of plurality of shareholders, Shares may be transferred to non-shareholders, within the limits of the Law.

7.3 The transfer of Shares will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to, or acceptance by the Corporation as provided in article 1690 of the civil code.

7.4 The Corporation may purchase its own Shares.

### **Art. 8. Form of shares - Shareholders' register.**

8.1 Shares are in registered form.

8.2 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Corporation in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the shareholders if they require.

8.3 The ownership of the Shares will result from the inscription in the shareholders' register of the Corporation.

### **Title III. Administration - Management - Representation**

#### **Art. 9. Board of managers.**

9.1 The Corporation shall be managed by a sole manager or a board of managers composed, at least, of two (2) managers, who do not need to be shareholders and who will be appointed pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders.

9.2 The managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates, except the case where the board of managers is authorised to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased board members. The managers shall hold office until their successors are appointed.

#### **Art. 10. Power of the board of managers.**

10.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers or of the sole manager, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the object of the Corporation.

10.2 To the extent permitted by the Law, the board of managers or the sole manager may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The board of managers or the sole manager will determine the agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.3 The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

#### **Art. 11. Procedure.**

11.1 The board of managers shall meet in Luxembourg as often as the Corporation's interest so requires or upon call of any manager. The board of managers shall meet at least annually in Luxembourg. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

11.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers. No such notice is required if all the managers of the Corporation are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

11.3 Any manager may exceptionally attend the board of managers' meeting by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

11.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram or telefax, or by email another manager as his proxy. In case there is only one manager present at the board meeting, this manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be manager, in order to assist him by holding the board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram or telefax, or by email.

11.5 The board of managers can validly deliberate and act only if at least one manager is present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of managers present or represented at such meeting.

11.6 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the chairman pro tempore, by the secretary or by two managers.

**Art. 12. Representation.** The Corporation shall be bound by the signature of the sole manager or, in case of a plurality of managers by the joint signature of two managers in any case and for any amount or by the sole or joint signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers or by the sole manager.

**Art. 13. Liability of the managers.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are responsible for the correct performance of their duties.

### **Title IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 14. Powers and Voting rights.**

14.1 Resolutions at a general meeting of shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.

14.2 The capital and other provisions of these articles of association may, at any time, be changed by the shareholders. The shareholders may change the nationality of the Corporation by a unanimous vote. A general meeting of shareholders may be held without prior notice or publication if they state that they have been informed of the agenda of the meeting.

14.3 Each Share entitles its holder to one vote in ordinary and extraordinary general meeting of shareholders.

14.4 The Corporation will recognize only one holder per Share.

14.5 The shareholders exercise all the powers provided by the Law to the general meeting.

14.6 The decisions of the shareholders are recorded in minutes or drawn-up in writing.

14.7 Also, contracts entered into between the shareholders and the Corporation represented by them are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 15. Annual general meeting.** An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Corporation or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty first of December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty first of December, of the year two thousand and thirteen.

**Art. 17. Annual accounts and Allocation of profits.**

17.1 The annual accounts are drawn up by the board of managers or by the sole manager as at the end of each accounting year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Corporation.

17.2 Out of the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Corporation.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers or by the sole manager,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers or by the sole manager,
4. The payment is made once the Corporation has obtained the assurance that the rights of the significant creditors of the Corporation are not threatened.

## **Title V. Dissolution - Liquidation**

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.**

18.1 In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

18.2 The power to amend the articles of association, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.

18.3 The power of the board of managers or of the sole manager will come to an end upon the appointment of the liquidator(s). After payment of all debts and liabilities of the Corporation or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the share capital of the Corporation.

**Art. 19. General provision.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

### *Subscription - Payment*

The articles of association of the Corporation having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the 100 (one hundred) shares and to have fully paid up in cash these shares for an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euros).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation, are estimated at approximately eight hundred sixty Euros (EUR 860.-).

### *Resolution of the sole shareholder*

The prenamed shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is in L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Therese.
2. The number of managers is fixed at one (1). The following person is appointed manager:

- Mrs. Esbelta De Freitas, born on August 30, 1969, in Villerupt, France, residing in L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

3. The manager shall be appointed for an unlimited period which shall end either by her resignation or her revocation by the general meeting of shareholders.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### **A COMPARU:**

MACL Holdings Limited, une société constituée et établie sous le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre du commerce des Iles Vierges Britanniques (Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands) sous le numéro 1706459;

représentée par Maître Esbelta DE FREITAS, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer en tant qu'associé unique.

#### **Titre I<sup>er</sup> . Nom - Durée - Siège social - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MACL International Limited» (la «Société»), qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la disposition de participations ainsi que l'acquisition, le développement, l'exploitation et concession des licences concernant le droit de propriété intellectuelle, au Luxembourg ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute manière toutes sortes d'actions cotées, actions simples et d'autres titres participatifs, bonds, obligations, certificats de dépôt ou d'autres instruments de crédit et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par des entités privées ou publiques quelconques.

2.2 La Société pourra emprunter sous toutes les formes, sauf par voie d'émission publique. Elle pourra émettre par voie d'émission privée seulement, effets, obligations et titres de créances et tout autre type de dette et/ou de titre de participation. La Société pourra aussi faire des prêts et accorder toute sorte de support, prêts, avances et garanties à d'autres sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des garanties à l'égard de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou toutes autres sociétés. La Société pourra de plus gager, transférer, grever ou créer d'autres types de garanties sur l'ensemble ou une partie de ses actifs. La Société pourra détenir des participations dans des associations. Elle pourra également acquérir, développer et céder des brevets, licences ou tout autre bien incorporel, ainsi que les droits en dérivant ou les complétant. De plus, la Société pourra acquérir, gérer, développer et céder des propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger, et elle pourra louer ou disposer de bien meuble.

2.3 La Société pourra également poursuivre des activités de marketing et de vente directement ou par l'intermédiaire de succursales situées à l'étranger et/ou de bureaux situés à l'étranger.

2.4 De manière générale, la Société pourra procéder à toutes opérations commerciales et financières dans les domaines de l'acquisition de titres ou de droits de propriété intellectuelle ou de biens immobiliers, qui sont de nature à développer et compléter l'objet social ci-dessus.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour modifier les présents statuts.

3.3 L'existence de la Société ne prend pas fin par l'incapacité, la banqueroute, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

4.2 La Société pourra établir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance ou du gérant unique.

4.3 Dans l'hypothèse d'événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la facilité des communications avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra être procédé au transfert provisoire du siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert du siège social, restera luxembourgeoise.

### **Titre II. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social - Parts sociales.**

5.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Parts»).

5.2 Toutes les Parts ont été entièrement libérées.

**Art. 6. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

#### **Art. 7. Transfert des parts.**

7.1 Les Parts sont librement cessibles entre associés.

7.2 En cas d'associé unique les Parts sont librement cessibles à des non-associés. En cas de pluralité d'associés les Parts peuvent être transférées à des non-associés, dans les limites prévues par la Loi.

7.3 Le transfert de Parts ne sera opposable à la Société ou aux tiers que suite à la notification à la Société ou à l'acceptation par la Société de la façon prévue par l'article 1690 du code civil.

7.4 La Société pourra acquérir ses propres Parts.

#### **Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés.**

8.1 Les Parts sont émises uniquement sous la forme nominative.

8.2 Un registre d'associés sera tenu au siège social de la Société conformément à la Loi et pourra être examiné par les associés s'ils en font la demande.

8.3 La propriété des Parts résultera de l'inscription dans le registre d'associés de la Société.

### **Titre III. Administration - Gérance - Représentation**

#### **Art. 9. Conseil de gérance.**

9.1 La Société est gérée par un gérant unique ou un conseil de gérance, composé, au moins, de deux (2) gérants, qui n'ont pas besoin d'être associé et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés.

9.2 Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine également leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au conseil de gérance de procéder au remplacement des gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

#### **Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance.**

10.1 Tous les pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à la décision de l'assemblée générale des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

10.2 Dans les limites permises par la Loi, le conseil de gérance ou le gérant unique est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le conseil de gérance ou le gérant unique déterminera les responsabilités et la rémunération (si c'est le cas) de l'agent, la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de l'agent.

10.3 L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

#### **Art. 11. Procédure.**

11.1 Le conseil de gérance se réunira à Luxembourg aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation de tout gérant.

Le conseil de gérance se réunira au moins une fois par an à Luxembourg. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et de l'assemblée générale des associés.

11.2 Tout gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation. Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le conseil de gérance. Une telle convocation n'est pas requise si tous les gérants sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

11.3 Tout gérant pourra exceptionnellement participer à une réunion du conseil de gérance par voie de téléconférence ou de vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

11.4 Tout gérant pourra assister à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, par télégramme ou par télécopie ou par e-mail un autre gérant. Pour le cas où un seul gérant serait présent à une réunion du conseil de gérance, ce gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui peut ne pas être un gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du conseil de gérance. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télécopie ou par e-mail.

11.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer que si au moins un gérant est présent ou représenté. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à cette réunion.

11.6 Les procès-verbaux de chacune des réunions du conseil de gérance doivent être signés par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le président intérimaire, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 12. Représentation.** La Société est engagée soit par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants dans tous les cas et pour tout montant, soit par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de la correcte exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

##### **Art. 14. Pouvoirs et Droits de votes.**

14.1 Les décisions de l'assemblée générale des associés seront prises à la majorité simple des voix des associés présents et votants.

14.2 Le capital social et les autres dispositions de ces statuts pourront être modifiés à tout moment par les associés. Les associés pourront modifier la nationalité de la Société par un vote unanime. Une assemblée générale des associés pourra se tenir sans convocation ou publication préalable s'ils précisent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

14.3 Chaque Part donne droit à une voix au sein des assemblées générales ordinaire et extraordinaire des associés.

14.4 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Part.

14.5 Les associés exercent tous les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

14.6 Les décisions de l'assemblée générale des associés sont établies sous la forme de procès-verbal ou dressées par écrit.

14.7 De plus, les contrats passés entre les associés et la Société représentée par eux seront établis sous la forme de minutes ou dressées par écrit. Cependant, cette dernière hypothèse n'est pas applicable aux opérations courantes passées à des conditions normales.

**Art. 15. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels se tiendra dans les six mois de la clôture de l'exercice social au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera à la date de création de la Société et se terminera le trente et un décembre deux mille treize.

##### **Art. 17. Comptes annuels et Allocation des bénéfices.**

17.1 Les comptes annuels sont établis par le conseil de gérance ou le gérant unique de la Société à la fin de chaque exercice et seront mis à la disposition des associés au siège social de la Société.

17.2 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires seront établis par le conseil de gérance ou le gérant unique de la Société,
2. Ces comptes montrent un bénéfice incluant les bénéfices reportés suffisant pour payer le dividende intérimaire envisagé,
3. La décision de payer un dividende intérimaire est prise par une décision du conseil de gérance ou du gérant unique,
4. Le paiement sera effectué après que la Société aura obtenu la garantie que les droits des créanciers importants de la Société ne sont pas menacés.

## Titre V. Dissolution - Liquidation

### Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés, décidant une telle dissolution, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Le pouvoir de modifier les statuts, si nécessaire pour les besoins de la liquidation, reste une prérogative de l'assemblée générale des associés.

18.3 Les pouvoirs du conseil de gérance ou du gérant unique de la Société cesseront par la nomination du(es) liquidateur (s). Après le paiement de toutes les dettes et de tout le passif de la Société ou du dépôt des fonds nécessaires à cet effet, le montant restant sera payé à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés eu égard au nombre de Parts détenu par chacun d'eux dans le capital social de la Société.

**Art. 19. Dispositions générales.** Tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts sera régi par la Loi.

### *Souscription et Libération*

La comparante, ici représentée comme indiqué ci-dessus, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a déclaré souscrire à 100 (cent) parts sociales et ont déclaré les avoir libérées en espèce pour un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi, ont été respectées.

### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ 860,- EUR (huit cent soixante Euros).

### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
2. Le nombre de gérant est fixé à un (1). La personne suivante est nommée gérant de la Société:  
- Maître Esbelta De Freitas, née le 30 août 1969, à Villerupt, France, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.
3. La gérante est nommée pour une durée indéterminée et son mandat prendra fin soit par sa démission, soit par sa révocation par l'assemblée générale des associés.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare sur la demande de la comparante ci-dessus que le présent acte est écrit en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: DE FREITAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 février 2013. Relation: LAC/2013/4994. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021312/406.

(130025799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

**Remich Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 3.500.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.655.

In the year two thousand and twelve on the tenth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Lundy L.P, a limited partnership, incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office in the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and being registered with the Cayman Islands Register of Commerce under number MC 66145, acting through its general partner Lundy GenPar, Ltd., which has its registered office in the Cayman Islands at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 7 December 2012 which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the shares in "Remich Holding II, S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 3 August 2012 by deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2217, of 6 September 2012, with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 170.655. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 2 November 2012, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all three hundred million (300,000,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda*

Increase of the issued share capital of the Company to three million, five hundred thousand Pound Sterling (GBP 3,500,000) by the issue of fifty million (50,000,000) shares, each of a nominal value of one pence (GBP 0.01) (the "New Shares"), for a total subscription price of one million Pound Sterling (GBP 1,000,000) to the sole shareholder by way of a contribution in cash; allocation of the total subscription price as follows: allocation of an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per share to the issued share capital, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium; consequential amendment of article 5 first paragraph so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at three million five hundred thousand Pound Sterling (GBP 3,500,000) divided into three hundred fifty million (350,000,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling pence (GBP 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders. "

After the foregoing was approved, the following resolutions were passed.

*Resolutions*

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to three million, five hundred thousand Pound Sterling (GBP 3,500,000) by the issue of fifty million (50,000,000) shares, each of a nominal value of one pence (GBP 0.01) for an aggregate issue and subscription price of one million Pound Sterling (GBP 1,000,000).

Thereupon the sole shareholder subscribed and fully paid all the new shares through the payment in cash of one million Pound Sterling (GBP 1,000,000).

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the notary.

The sole shareholder resolved that an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per share of the newly issued shares shall be allocated to the share capital of the Company, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium.

The sole shareholder resolved to amend article 5 of the Company's articles of association as set forth in the agenda.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at Euro 2,500.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dixième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Lundy L.P, une limited partnership, constituée sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social en les bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et enregistrée auprès du Cayman Islands Register of Commerce sous le numéro MC 66145, agissant par l'intermédiaire de son general partner Lundy GenPar, Ltd., ayant son siège social aux Îles Caïmans au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans,

représentée par Me Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 7 décembre 2012, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique Associé Unique) et détenant l'intégralité des parts sociales de «Remich Holding II, S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg le 3 août 2012 suivant acte reçu de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2217, du 6 septembre 2012, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.655. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 2 novembre 2012, pas encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des trois cent millions (300.000.000) de parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions puissent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

#### Ordre du jour

- Augmentation du capital social émis de la Société à trois millions cinq cent mille livres sterling (3.500.000 £) par l'émission de cinquante millions (50.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription d'un million de livres sterling (1.000.000 £) à l'associé unique par voie d'un apport en numéraire; allocation d'un montant égal à la valeur nominale d'un penny (0,01 £) par part sociale au capital social émis, d'un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et du solde à la prime d'émission librement disponible; modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions cinq cent mille livres sterling (3.500.000 £) divisé en trois cent cinquante millions (350.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts peut procéder au rachat de ses propres parts sociales par résolution de ses associés.»

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### Résolutions

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à trois millions cinq cent mille livres sterling (3.500.000 £) par l'émission de cinquante millions (50.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune, pour un prix total de souscription et d'émission d'un million de livres sterling (1.000.000 £).

À la suite de quoi l'associé unique a souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales par le versement en numéraire d'un montant d'un million de livres sterling (1.000.000 £).

La preuve du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'associé unique a décidé d'allouer un montant égal à la valeur nominale d'un penny (0,01 £) par part sociale des nouvelles parts sociales émises au capital social émis de la Société, d'un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et du solde à la prime d'émission librement disponible.

L'associé unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont estimés à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. KAUFFMAN et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61244. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015988/124.

(130019073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

### **Repco 47 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 138.505.

### DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l, société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade Companies under the number B 110.464,

Here represented by Massimiliano della Zonca, employee, residing professionally at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal on 19 December 2012,

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filled with the registration authorities,

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The "Repco 47 S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, has been incorporated by a deed of the notary Me Gérard Lecuit, notary residing professionally in Luxembourg, on April 28<sup>th</sup>, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1399 on 6 June 2008,

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 138.505.

The subscribed capital of the Company is set at thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-), represented by three thousand three hundred (3,300) shares having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, divided into eight hundred and twenty-two (822) class B shares (the «B Shares») and two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) class A shares (the «A Shares») and, together with the B Shares, hereinafter the «Shares»), fully paid up.

The appearing party, represented as above, is the only owner of three thousand three hundred (3,300) shares of the Company.

The appearing party, represented as above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the sole shareholder of the Company, it expressly declares to proceed to the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as well as to its liquidation.

The appearing party, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

Being the sole shareholder and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above declares that all assets of the Company have been realized, and that any property of all assets have been transferred to the sole shareholder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for (including, but not limited to, potential tax debts). Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as above, gives discharge to the directors and auditor of the Company for their mandates up to this date.

It was decided to cancel the shares of the Company dissolved.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the sole shareholder, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand fifty five euros (1055,-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.464,

Dûment représentée par Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 19 décembre 2012,

laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société anonyme «Repco 47 S.A.» ("la Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1399, le 6 juin 2008

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 138.505,

Le capital social souscrit de la Société s'élève à de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisées en huit cent vingt-deux (822) actions de catégorie B (les «Actions B») et deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) actions de catégorie A (les «Actions A»), et les Actions A et les Actions B seront désignées ensemble, comme les «Actions»).

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'unique propriétaire des trois mille trois cents (3.300) actions de la Société.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

La comparante, représentée comme ci-avant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété du liquidateur, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

La comparante s'engage à procéder à l'annulation des actions de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social des actionnaires ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à mille cinquante-cinq euros (1055,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DELLA ZONCA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61927. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015997/120.

(130018591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

**Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.300.010,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 100.464.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the partners of Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, having a share capital of seventeen million three hundred thousand and ten United States Dollars (USD 17,300,010) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 100.464 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 21, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 18, 2004, under number 630. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 18, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 16, 2011 under number 1302.

THERE APPEARED:

- BROOKFIELD PROPERTIES (LUXEMBOURG) BRANCH, organised under the laws of Canada, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163 613, being a branch of Brookfield Properties Ltd, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 181, Bay Street, bâtiment Brookfield Place, étage Suite 300, CDN - M5J 2T3 Toronto, registered with the Ministry of Government Services of Ontario, under number 594133 (Brookfield Properties),

here represented by Ann Bruggeman, lawyer, with a professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

- CARENA-BANCORP EQUITIES Ltd., a corporation incorporated under the laws of Quebec, having its registered office at 1000, de la Gauchetière Street West, Quebec - H3B SH4 Canada, registered with the Registraire des Entreprises de Quebec, under registry number 1145203478 (Carena),

here represented by Ann Bruggeman, lawyer, with a professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Brookfield Properties and Carena are hereafter collectively referred to as the Partners.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Partners hold all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the present meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 12.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing, electronic mail, telefax or cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or teletype, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media."

2. Miscellaneous.

Now, therefore, the Partners, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolution:

*Sole resolution*

The Partners resolve to amend article 12 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 12.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing, electronic mail, telefax or cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or teletype, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media."

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dixième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, dont le siège social se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, ayant un capital social de dix-sept millions trois cent mille dix Dollars américains (USD 17,300,010) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 100.464 (la Société).

La Société a été constituée le 21 avril 2004 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, résident à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 630 daté du 18 juin 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés depuis et la dernière fois suivant un acte du 18 janvier 2011 de Maître Joseph Elvinger,

notaire, résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1302 daté du 16 juin 2011.

#### ONT COMPARU:

- BROOKFIELD PROPERTIES (LUXEMBOURG) BRANCH, organisée en vertu des lois canadiennes, dont le siège social se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.613, étant une succursale de Brookfield Properties Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois canadiennes, dont le siège social se situe au 181, Bay Street, bâtiment Brookfield Place, étage Suite 300, CDN - M5J 2T3 Toronto, immatriculée au Ministry of Government Services of Ontario sous le numéro 594133 (Brookfield Properties),

ici représentée par Ann Bruggeman, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

- CARENA-BANCORP EQUITIES Ltd., une société organisée en vertu des lois de Québec, Canada, dont le siège social se situe à 1000, de la Gauchetière Street West, H3B SH4 Canada, immatriculée au Registraire des Entreprises de Québec sous le numéro 1145203478 (Carena),

ici représentée par Ann Bruggeman, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Brookfield Properties et Carena sont désignées ci-après par les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées ci-dessus, ont requis au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. les Associés détiennent toutes les parts dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de la réunion est formulé comme suit:

1. Modification de l'article 12 des statuts de la Société, afin qu'il soit lu comme suit:

« **Art. 12.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous ceux participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et de se parler. La participation par de tels moyens est considérée comme étant équivalente à la participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, courrier électronique, par télécopie ou câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie de circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.»

2. Divers.

Maintenant, c'est pourquoi, les Associés, agissant par le biais de leur mandataire, ont requis au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Résolution unique*

Que les Associés décident de modifier l'article 12 des statuts de la Société, afin que ce soit lu comme suit:

« **Art. 12.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication qui permet à tous ceux participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et de se parler. La participation par de tels moyens est considérée comme étant équivalente à la participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, courrier électronique, par télécopie ou câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie de circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.»

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRUGGEMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60010. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016192/156.

(130019099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**N.C. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.129.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of January.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Mr. Nikolaas Lodewijk Herman COENEGRACHTS, manager, residing professionally at L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy,

hereby represented by Ms. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy given under private seal on January 16, 2013,

which proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing person, represented as said before, declared and requested the notary to act:

That the private limited liability company N.C. MANAGEMENT S.à r.l., with registered office at L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 107.129 (NIN 2005 2406 936) has been incorporated by deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on the 24<sup>th</sup> of March 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 783 of August 4, 2005, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the notary Blanche MOUTRIER, residing in Esch-sur-Alzette, on the 11<sup>th</sup> of December 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 69 of January 10, 2008;

- by deed of the undersigned notary on the 1<sup>st</sup> of December 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 138 of January 17, 2012.

That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12.500.-), represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (€ 125.-) each, all attributed to Mr. Nikolaas Lodewijk Herman COENEGRACHTS The appearing person, represented as said before, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to transfer the registered office from Munsbach to Luxembourg, and therefore to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 5. (paragraph 1).** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to fix the address of the company as follows: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request

of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Monsieur Nikolaas Lodewijk Herman COENEGRACHTS, gérant, demeurant professionnellement à L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy,

ici représenté par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 janvier 2013.

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée N.C. MANAGEMENT S.à r.l., avec siège social à L-5365 Munsbach, 6B, rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.129 (NIN 2005 2406 936), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 783 du 4 août 2005, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 69 du 10 janvier 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> février 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 138 du 17 janvier 2012.

Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à Monsieur Nikolaas Lodewijk Herman COENEGRACHTS.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Munsbach à Luxembourg, et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (paragraphe 1).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de fixer l'adresse de la société comme suit: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, H. BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 janvier 2013. Relation: ECH/2013/162. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016495/86.

(130019643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Repco 48 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 138.506.

---

**DISSOLUTION**

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l, société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, registered with the Luxembourg Trade Companies under the number B 110.464,

Here represented by Massimiliano della Zonca, employee, residing professionally at L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal on 19 December 2012,

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The "Repco 48 S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, has been incorporated by a deed of the notary Me Gérard Lecuit, notary residing professionally in Luxembourg, on April 28<sup>th</sup>, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1403, on 6 juin 2008

registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 138.506.

The subscribed capital of the Company is set at thirty-three thousand Euros (EUR 33,000.-), represented by three thousand three hundred (3,300) shares having a par value of ten Euros (EUR 10.-) each, divided into eight hundred and twenty-two (822) class B shares (the «B Shares») and two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) class A shares (the «A Shares» and, together with the B Shares, hereinafter the «Shares»), fully paid up.

The appearing party, represented as above, is the only owner of three thousand three hundred (3,300) shares of the Company.

The appearing party, represented as above, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

Being the sole shareholder of the Company, it expressly declares to proceed to the anticipated dissolution of the Company with immediate effect as well as to its liquidation.

The appearing party, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

Being the sole shareholder and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above declares that all assets of the Company have been realized, and that any property of all assets have been transferred to the sole shareholder and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for (including, but not limited to, potential tax debts). Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party, represented as above, gives discharge to the directors and auditor of the Company for their mandates up to this date.

It was decided to cancel the shares of the Company dissolved.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the sole shareholder, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

**Expenses**

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand fifty five euros (1055,- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société RETAIL PROPERTIES INVESTMENT TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.464,

Dûment représentée par Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 19 décembre 2012,

laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, représentée comme ci-avant, a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société anonyme «Repco 48 S.A.» ("la Société"), ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1403, le 6 juin 2008,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 138.506,

Le capital social souscrit de la Société s'élève à de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisées en huit cent vingt-deux (822) actions de catégorie B (les «Actions B») et deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) actions de catégorie A (les «Actions A», et les Actions A et les Actions B seront désignées ensemble, comme les «Actions»).

La comparante, représentée comme ci-avant, est l'unique propriétaire des trois mille trois cents (3.300) actions de la Société.

La comparante, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

La comparante, représentée comme ci-avant se désigne comme liquidateur de la Société.

L'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété du liquidateur, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

La comparante s'engage à procéder à l'annulation des actions de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social des actionnaires ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à mille cinquante-cinq euros (1055,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. DELLA ZONCA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61929. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013015998/120.

(130018608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

### **Sogelux Invest SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.750.

#### STATUTS

L'an deux mille treize, le seize janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

1) Monsieur Spyragelos, BEYAZ né le 22 avril 1968 à Trivières (B), Administrateur de société, demeurant au 13, Rue de Bretagne B-6150 Anderlues;

2) Monsieur Sabahattin BEYAZ, né le 15 juillet 1961 à Samandagi (TR), Administrateur de société, demeurant au 199, Route de Gosselies (FL) B-6220 Fleurus.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de: SOGELUX INVEST SA.

Le siège social est établi à Huncherange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la gestion et/ou l'exploitation de tous commerces de restauration et établissements culinaires pour son compte propre ou pour tiers ainsi que toutes les opérations commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra prêter tous services dans le domaine de l'intermédiation commerciale et industrielle ainsi que dans les domaines informatiques, gestion d'entreprises, marketing, sponsoring et exploitation de marques et brevets. Elle est autorisée à effectuer des prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres ou droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser

six ans, ils sont rééligibles et révocables à tout moment. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentiques ou sous seing privé.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 6.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale statuaire se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mars à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant. Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables. Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

**Art. 11.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 12.** Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

*Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant pré qualifié déclare souscrire les actions comme suit:  
 Monsieur Spyragelos BEYAZ 13, Rue de Bretagne B-6150 Anderlues . . . . . 155 actions  
 Monsieur Sabahattin BEYAZ 199, Route de Gosselies (FL) B-6220 Fleurus . . . . . 155 actions

Toutes ces actions sont entièrement libérées (100%) par versements en espèces, si bien que la somme de trente et mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.800,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3). Le nombre des commissaires est fixé à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs

Monsieur Spyragelos BEYAZ, né le 22 avril 1968 à Trivières (B), Administrateur de société, demeurant au 13, rue de Bretagne, B-6150 Anderlues;

Monsieur Sabahattin BEYAZ né le 15 juillet 1961 à Samandagi (TR), Administrateur de société, demeurant au 199, route de Gosselies (FL) B-6220 Fleurus;

Monsieur Anthony CHOTARD, né le 21 octobre 1975 à St Dizier (F), Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-3340 Huncherange, 65 Route d'Esch;

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:  
FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG S.A.

Siège social: 1, rue de l'Eglise L-3391 Peppange, RCS Luxembourg B 61.212

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

- 5.- L'adresse du siège social est fixée à L-3340 Huncherange, 65, Route d'Esch.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BEYAZ, S. BEYAZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2013. Relation: LAC/2013/3287. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016040/150.

(130018851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

---

**Tamweelview Listed Securities Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.235.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth of December.

Before us Maître Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B93.081), hereby represented by Mr. François-Xavier Lanes, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given on December 11<sup>th</sup>, 2012.

The said proxy, after being signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, being the sole shareholder of Tamweelview Listed Securities Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a notary deed dated 8 June 2004, published in the *Mémorial Recueil des Sociétés et Associations*, number 812 of 7 August 2004, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to enact the following:

*First resolution*

The general meeting of the sole shareholder resolved to implement a new signing regime to facilitate the payment process for amounts not exceeding EUR 500,000.-. The Company shall be bound by the signature of its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers. However, for amounts not exceeding EUR 500,000.-, the Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures of any two persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. Every payment exceeding the amount of EUR 500,000.- will be subject to the approval of the board of managers of the Company through resolutions.

*Second resolution*

The general meeting of the sole shareholder resolved to implement a new quorum of presence for the meetings of the board of managers of the Company, in case of plurality of managers, so that any meeting of the board of managers will be validly held by the participation of at least two managers of the Company, either present in person or by representative.

*Third resolution*

The general meeting of the sole shareholder resolved that any decisions of the board of managers, including the decision pertaining to the annual accounts, will be validly taken by the majority of at least two managers participating in the meeting or duly represented thereto.

*Fourth resolution*

The general meeting of the sole shareholder resolved to restate the entire article 11 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article will from now on read as follows:

" **Art. 11. Managers.** The Company shall be managed by one or more managers (*gérants*), who are invested with the powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the object of the Company, except those expressly reserved by the Company Law to the general meeting of partners.

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers. However, for amounts not exceeding EUR 500,000.-, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signature of any two managers or by the joint signatures of any two persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

The Company shall not enter into any contract or commitment which commits the Company to a total expenditure over the term of the contract or commitment in excess of EUR 500,000.- without any such contract or commitment being approved by resolution of the board of managers.

The managers are appointed by the general meeting of partners for an undetermined period.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not.

In case of plurality of managers, any meeting of the board of managers shall take place in Luxembourg and shall require the presence of at least two managers either present in person or by representative, which shall form a quorum.

Decisions of the board of managers, including the decisions pertaining to the annual accounts, are taken by the majority of at least two managers participating in the meeting or duly represented thereto.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

TAMWEEVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B93.081), ici représentée par Mr. François-Xavier Lanes, employé privé, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été dûment signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée, étant la seule et unique associée de Tamweelview Listed Securities Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié du 8 juin 2004, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 812 du 7 août 2004 a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de mettre en place un nouveau régime de signature afin de faciliter le processus de paiement des sommes ne dépassant pas EUR. 500.000,-. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants. Néanmoins, pour tout montant inférieur à EUR 500.000,-, la Société sera engagée par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe de deux personnes à qui le conseil de gérance aura délégué le pouvoir de signature.

Aucun contrat ou engagement liant la Société supérieur à EUR 500.000,- ne pourra être conclu ou pris sans l'accord du conseil de gérance à travers des résolutions.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de mettre en place un nouveau quorum de présence aux réunions du conseil de gérance de la Société, en cas de pluralité de gérants, de telle sorte que chaque réunion du conseil de gérance se tiendra valablement si au moins deux gérants y participent, en personne ou représenté.

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé que les décisions du conseil de gérance, notamment celles se rapportant aux comptes annuels seront adoptées à la majorité d'au moins deux gérants participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale de l'actionnaire a décidé de modifier l'article 11 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 11. Gérants.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la Loi concernant les Sociétés à l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants. Néanmoins, pour tout montant inférieur à EUR 500.000,-, la Société sera engagée par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature conjointe de deux personnes à qui le conseil de gérance aura délégué le pouvoir de signature.

Aucun contrat ou engagement liant la Société supérieur à EUR 500.000,- ne pourra être conclu ou pris sans l'accord du conseil de gérance à travers des résolutions.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence d'au moins deux gérants en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Les décisions du conseil de gérance, notamment celles se rapportant aux comptes annuels sont adoptées à la majorité d'au moins deux gérants participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les gérants auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F.-X. Lanes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2012. LAC/2012/1964. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016051/144.

(130018711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

---

#### **Fortum L.A.M. SNC, Société en nom collectif.**

**Capital social: EUR 12.020.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.406.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- Fortum Holding BV, a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, 1067, AZ Amsterdam, the Netherlands.

hereby represented by Mrs Elisabete COSTA PINTO, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

- Fortum AMCO AB, a company governed by the laws of Sweden, having its registered office at Lidingövägen 115, SE 11577 Stockholm, Sweden.

hereby represented by Mrs Elisabete COSTA PINTO, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxies, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. The appearing parties declare being the sole partners of Fortum L.A.M. SNC, a société en nom collectif incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.406 (the "Partnership"),

incorporated by a deed of the notary Francis KESSELER on 20 July 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1622 dated 22 August 2009.

The Partnership's articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the same notary on December 1, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 8210 of 27 January 2010.

III. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1) Deletion of the indication of the nominal value of the existing 3,101 units of the company.

2) Decrease of the subscribed capital by an amount of EUR 50,000,000 (fifty million Euro) so as to reduce it from EUR 60,020,000 (sixty million twenty thousand Euro) to EUR 12,020,000 (twelve million twenty thousand Euro), without cancellation of shares but by the sole decrease of the par value of the existing 3,101 units, by reimbursement to the members EUR 50,000,000.

3) Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The partners' meeting RESOLVES to delete the indication of the nominal value of the existing 3,101 units of the company.

*Second resolution*

The partners' meeting RESOLVES to decrease the subscribed capital by an amount of EUR 50,000,000 (fifty million Euro),

so as to reduce it from EUR 60,020,000 (sixty million twenty thousand Euro) to EUR 12,020,000 (twelve million twenty thousand Euro),

without cancellation of units but by the sole decrease of the par value of the existing 3,101 units,

by reimbursement to the members of EUR 50,000,000 (fifty million).

*Third resolution*

As a result of the above resolution, the partners' meeting RESOLVES to amend article 6, first paragraph, of the articles of incorporation of the Partnership which shall forthwith read as follows:

"The capital of the Partnership is set at EUR 12,020,000 (twelve million twenty thousand Euro) represented by 3,101 (three thousand one hundred and one) units without indication of a nominal value."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxholder of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxholder of the persons appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with US notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Fortum Holding BV, une société existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Locatellikade 1, 1067, AZ Amsterdam, Pays-Bas.

ici représenté par Mme Elisabete COSTA PINTO, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration sous seing privé.

- Fortum AMCO AB, une société existant sous les lois de la Suède, ayant son siège social à Lidingövägen 115, SE 11577 Stockholm, Suède.

ici représenté par Mme Elisabete COSTA PINTO, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration sous seing privé

I. Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des sociétés comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être déposées avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

II. Les comparantes déclarent qu'elles sont les seules associées de Fortum L.A.M. SNC, une société en nom collectif constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.406, constituée par un acte du notaire Francis KESSELER en date du 20 juillet 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1622 du 22 août 2009 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du même notaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 172 du 27 janvier 2010.

III. Les comparantes, dûment représentées, reconnaissent être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Agenda*

1) Suppression de la désignation de la valeur nominale des 3.101 parts sociales représentatives du capital social de la société;

2) Réduction de capital à concurrence de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'Euro), afin de le ramener de son montant actuel de EUR 62.020.000 (soixante-deux millions vingt mille Euro) à EUR 12.020.000 (douze millions vingt mille Euro), sans annulation de parts sociales mais par la seule réduction du pair comptable des 3.101 parts sociales existantes, par le remboursement aux associés de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'Euro);

3) Modification subséquente de l'article 6 des statuts;

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés DECIDE de supprimer la désignation de la valeur nominale des 3.101 parts sociales représentatives du capital social de la société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés DECIDE de réduire le capital social à concurrence de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'Euro),

afin de le ramener de son montant actuel de EUR 62.020.000 (soixante-deux millions vingt mille Euro) à EUR 12.020.000 (douze millions vingt mille Euro),

sans annulation de parts sociales mais par la seule réduction du pair comptable des 3.101 parts sociales existantes, et le remboursement aux associés de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'Euro).

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à EUR 12.020.000 (douze millions vingt mille Euro), représenté par 3.101 (trois mille cent une) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Costa Pinto et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62393. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016307/126.

(130019338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Compagnie Financière Panthéon S.à r.l. et Partenaires, société en commandite simple, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.427.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the one and twentieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1. "Compagnie Financière Panthéon S.à r.l.", ("L'associé commandité") with its registered office at L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 76226,

Here represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal on 29 November 2012,

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

2. "Compagnie Financière Parthenon S.A." ("L'associé commanditaire"), with its registered office at L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 74.428.

Here represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, by virtue of power of attorney delivered to him under private seal on 29 November 2012,

Said power of attorney, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties, represented as said before, acting in their capacity of shareholders of the Company, declare and request the notary to act that:

The Company "COMPAGNIE FINANCIERE PANTHENON, S.à r.l. ET PARTENAIRES, société en commandite simple", with its registered office at L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 29<sup>th</sup> day of February 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 400 of June, 6<sup>th</sup> 2000, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, under the number B 74.427,

The subscribed capital of the Company is set at five thousand Euro (€ 5,000.-) for the "associé commandité" and one million twenty seven thousand Euro (€ 1.027.000) for the "associé commanditaire", let be a global share capital of one million thirty two thousand Euro (€ 1.032.000). The share capital is represented by forty one hundred and eighty (41,280) shares having a par value of twenty five Euro (€ 25.-) each, divided into two thousand (200) shares of "commandité" and forty one thousand and eighty (41,080) shares of "commanditaire".

The appearing parties, represented as said before, are the exclusive owners of all the share capital of the Company, and declare to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

The appearing parties, represented as said before, acting as shareholders of the Company declare the dissolution of the Company with immediate effect.

The appearing parties, represented as said before, appoint Compagnie Financière Panthéon S.à r.l. (the "Liquidator"), prenamed, as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this deed.

The Liquidator declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

The Liquidator declares that the shareholders of the Company take over all the assets of the Company pro rata, and that they will assume any existing debt of the Company.

The Liquidator declares that the liquidation of the Company is closed and that any register of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

As a consequence of such dissolution, full discharge is given to the managers of the Company.

The corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the Company's registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, in the office of notary Paul DECKER, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La Compagnie Financière Panthéon S.à r.l., (l'associé commandité (200 parts)), ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.226.

Dûment représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 29 novembre 2012,

laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

2.- La Compagnie Financière Parthénon S.A. (l'associé commanditaire (41.080 parts)) ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.428.

Dûment représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing-privée en date du 29 novembre 2012,

laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme ci-avant, ont exposé et ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société en commandite simple «COMPAGNIE FINANCIERE PANTHENON, S.à r.l. ET PARTENAIRES, société en commandite simple», ayant son siège social L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 400 le 6 juin 2000.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.427, ("la Société"),

Le capital social est fixé à cinq mille Euros (5.000,- EUR) pour l'associé commandité et à un million vingt-sept mille Euros (1.027.000,- EUR) pour les associés commanditaires, soit un capital global de un million trente-deux mille Euros (1.032.000,-EUR). Le capital social est représenté par quarante et un mille deux cent quatre-vingt (41.280) parts sociales, dont deux cents (200) parts de commandité de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune et quarante et un mille quatre-vingts (41.080) parts de commanditaires de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, sont les seules propriétaires des quarante et un mille deux cent quatre-vingt (41.280) parts sociales de la Société, dont deux (200) parts de commandités détenues par la société Compagnie Financière Panthéon S.à r.l., prénommée et quarante et un mille quatre-vingt (41.080) parts de commanditaires, détenues par la société Compagnie Financière Parthénon S.A., prénommée.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

En leur qualité d'associés, elles déclarent expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Les comparantes, représentées comme ci-avant, désignent parmi elles comme liquidateur de la Société, la société Compagnie Financière Panthéon S.à r.l. (le «Liquidateur»), prénommée, laquelle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

Le Liquidateur déclare que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le Liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété du liquidateur, de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par les comparantes au gérant de la Société.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social des associés ou remboursement aux associés ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62881. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur* (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016227/137.

(130019693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

### **SVG Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.754.

L'an deux mille douze.

Le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SVG HOLDINGS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 81.754,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire à Mersch, en date du 30 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1019 du 16 novembre 2001,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1075 du 26 octobre 2004.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DIX MILLE (10.000) ACTIONS, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dû-

ment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.
- 3) Décharge est donnée aux Administrateurs

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/256. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013016639/61.

(130019280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

---

**Arsuisse Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 25.912.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 5 juillet 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société ARSUISSE HOLDING SA, dont le siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40 rue Sainte Zithé, a été dénoncé en date du 24 mai 2000, inscrite au registre des sociétés sous le numéro B 25912.

Pour extrait conforme

Maître Valérie DEMEURE

Liquidateur

1, rue de Bonnevoie

L-1260 Luxembourg

Référence de publication: 2013020989/16.

(130024942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Zilmfinanz AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1711 Luxembourg, 1, rue Bernard Haal.  
R.C.S. Luxembourg B 116.417.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 08/02/2013.

Référence de publication: 2013020983/10.

(130024749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Zimplan, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6118 Junglinster, 5, rue de Godbrange.  
R.C.S. Luxembourg B 116.187.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 08/02/2013.

Référence de publication: 2013020984/10.

(130024699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**d'Stiffchen A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6470 Echternach, 10, rue de la Montagne.  
R.C.S. Luxembourg F 8.982.

**Art. 3. des Statuts.** L'Association a son siège social à Luxembourg 10, rue de la Montagne L-6470 Echternach. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Décision du Conseil d'administration lors de l'AG du 18 Décembre 2012

Fait en 4 exemplaires le 10 Janvier 2013.

Signatures

Président / Secrétaire / Trésorier

Référence de publication: 2013020990/14.

(130025031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**WDC S.A., Weerts Development Company S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 142.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013020970/10.

(130024478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---

**Vinnolit Two Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 109.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 07 février 2013.

Référence de publication: 2013020956/10.

(130024379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

---